

→ Modernisation du règlement intérieur de la CCIMP

Pour plus d'ouverture et de réactivité

L'Assemblée plénière du 19 septembre dernier a voté la modernisation du règlement intérieur de la CCI Marseille Provence. Dans un contexte de réforme accéléré de l'économie et des réseaux consulaires, l'Assemblée plénière s'est exprimée en faveur d'une modernisation et d'une libéralisation du règlement intérieur afin de mettre un terme aux contraintes inutiles limitant la réactivité des actions de la Chambre. Par ailleurs, cette décision s'inscrit dans la mise en conformité indispensable avec les nouveaux textes de loi sur les institutions consulaires, mais également au niveau interne à des réformes structurelles en cours tel que le changement de statut du personnel.

Les modifications majeures adoptées par l'Assemblée sont l'**absence de restriction pour siéger au Bureau** et **accéder à la Présidence**, la possibilité pour **le Président d'effectuer 2 mandats**, la **possibilité d'une gouvernance resserrée**, avec un Bureau de 7 membres au lieu de 9, et la faculté pour l'Assemblée de **mettre un terme aux fonctions d'un membre du Bureau**. Cela permettra des « remaniements » en cours de mandature, en fonction des dossiers et des disponibilités personnelles.

D'autres évolutions significatives ont été actées telles que la possibilité pour un tiers des membres de demander une Assemblée Générale extraordinaire, ou l'affirmation du rôle politique de l'Assemblée, le rôle administratif et fonctionnel revenant au Président, par délégation de l'Assemblée.

Enfin, certaines dispositions demeurent :

- la limite de trois mandats pour tous les élus,
- la gratuité des fonctions pour tous les membres,
- la prépondérance de l'Assemblée Générale pour accorder toutes les délégations,
- la responsabilité du Président devant l'Assemblée,
- le rôle et les prérogatives des commissions réglementées,
- la définition et l'encadrement des prérogatives du directeur général.

En résumé, la modernisation du règlement intérieur adoptée le 19 septembre dernier vise à mettre en adéquation la structure de la CCI Marseille Provence avec le fonctionnement des entreprises qu'elle sert.